



Déclaration préalable au CTSD du 21 mars 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Pour ce CTSD concernant la carte scolaire 2018 dans le premier degré, la situation pourrait sembler particulièrement favorable à un œil moins exercé que nous aux subtilités des répartitions de moyens. Nul doute que la presse et l'opinion publique pourraient penser que nous avons bien de la chance !

En effet, on prévoit moins 889 élèves en 2018 par rapport au constat de cette rentrée et on nous alloue 32 postes. Le P/E augmente, passant de 5,69 à 5,80. Alors on pourrait se demander ce que les syndicats pourraient bien avoir à y redire, sauf à être dans la posture...

A l'Unsa-Education, nous n'avons pas l'habitude d'adopter des postures syndicales, nous faisons toujours preuve de pragmatisme.

Et pourtant... Nous ne sommes pas satisfaits du tout, ni de ces moyens, ni de cette répartition.

La situation économique de notre département est particulièrement défavorisée. L'Aisne est le 3^{ème} département de France Métropolitaine comportant le plus de chômeurs derrière les Pyrénées Orientales et l'Hérault. Nous avons le déplaisir d'avoir dans notre département la deuxième zone d'emploi la plus défavorisée de France Métropolitaine, la Thiérache, derrière celle de Agde-Pézenas.

Cela fait de nous un département un peu atypique. Chez nous, effectivement, on ne déshabille pas forcément la ruralité pour habiller les villes. On déshabille la ruralité et les villes, et, du coup, tout le monde est bien court vêtu !

Vous prévoyez 85,5 ouvertures de postes pour 63 fermetures. Ce qui fait un solde positif de 22 postes et demi. Comme on nous en a octroyé 32, il reste une marge de 9,5 postes.

Nous n'avons pas, dans les documents, la balance des postes occupés par les décharges de directeurs. En effet, avec la création des CP en REP et CE1 en REP+, certaines décharges vont augmenter. D'autres, résultant des fermetures de l'an passé, vont diminuer. Quelle part de ces 9,5 postes sera consacrée à ces décharges ? Car il s'agit bien pour nous d'évaluer, dans la plus grande transparence, la marge possible des négociations.

D'autre part, nous ne reviendrons pas sur le bien-fondé ou non du dispositif de dédoublement des CP en REP et CE1 en REP+, nous avons déjà exprimé notre opinion sur ce sujet...Cependant, nous nous étonnons du nouveau titre du document préparatoire. Au CTSD du 4 juillet 2017, on annonçait clairement « CP à 12 ». Désormais, cela s'appelle « dédoublement des CP en REP » et « dédoublement des CP et CE1 en REP+ ».

Ce changement de titre est très loin d'être anodin !

En effet, quelle déception de constater qu'ici 32 CP, avec 2 élèves trisomiques sans solution, deviennent 2 classes à 16, par exemple, ou que là, 44 CP deviennent 3 classes à 14,14 et 15. Quels critères avez-vous déterminés, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour que, dans une autre école, 39 CP donnent 3 classes et, dans une 4^{ème}, 38, donnent 4 classes ?

Nous aurions apprécié d'avoir un document clair, reprenant, pour chaque école de REP et REP+, les effectifs pour chaque niveau, les besoins ET les créations OU absences de créations. Sans ces informations, nous avons perdu beaucoup de temps à appeler les écoles pour compléter les données. Certaines situations nous paraissent tout de même encore incohérentes.

La suppression quasi systématique des PDMQDC est extrêmement dommageable. (D'après nos calculs, il n'en reste que 3 sur tout le département...). Dans une des écoles évoquées précédemment, le maître supplémentaire permettait de travailler avec des groupes de besoin de 6 ou 7. Avec des CP à plus de 12, les élèves n'auront plus du tout les mêmes chances de réussite. Ils n'auront plus la possibilité de travailler, même quelques heures par semaine à remédier à leurs difficultés d'apprentissage.

Les Réseaux d'Aide, qui ont fait les frais de bien des politiques de restrictions budgétaires, sont bien insuffisants pour compenser. Il serait temps de penser à les reconstituer.

De même, il a fallu l'an dernier, amputer le vivier des remplaçants. A-t-on des statistiques sur les taux de remplacements des enseignants absents ?

En ce qui concerne les fermetures de classes, l'Unsa-Education ne se livrera pas à une petite guerre des chiffres, s'ils sont insignifiants, et ne s'opposera pas à des fermetures lorsque le E/C reste inférieur à 25 et 20 en REP et REP+. En revanche, nous souhaitons revenir sur la situation des écoles avec ULIS. Les textes indiquent qu'une attention particulière doit leur être portée. Dans une petite école, cela peut conduire à une augmentation des effectifs insupportables dans certaines classes.

De même, nous vous demandons d'être particulièrement vigilant pour les écoles non classées REP ou REP + qui accueillent un public reconnu en difficulté.

Nous garderons également notre énergie pour protester si des dédoublements en REP ou REP+ conduisent à surcharger les autres niveaux.